

# Service de sécurité incendie – Onglet « citoyens »

## Conseils de prévention / Avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est, aujourd'hui, un objet qui fait parti de notre quotidien. Pourtant, depuis sa commercialisation au début des années 1980, cet appareil a participé à la réduction du nombre de décès dans les incendies. Maintenant, ce nombre se chiffre, en moyenne, sous la barre des 40 décès par année comparativement à environ 180 avant l'arrivée de l'avertisseur.

Tout au long de cette page, vous trouverez une foule de suggestions et conseils concernant les avertisseurs de fumée. Vous pouvez cliquer sur l'un des liens suivants pour vous diriger vers les informations qui vous intéressent (ANCRES) :

- ✓ Choisir son avertisseur;
- ✓ Installation;
  - ❖ Où?
  - ❖ Comment?
- ✓ Entretien;
- ✓ Vérifier son appareil;
  - ❖ Une fois par mois
  - ❖ Une fois par année
- ✓ Étapes à suivre lors d'un cas d'incendie;
- ✓ Responsabilité des propriétaires et des locataires.

### Choisir son avertisseur

Voici quelques conseils concernant le choix d'un avertisseur de fumée :

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Vous devez l'installer près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage puisqu'il déclenche moins d'alarmes inutiles provoquées par les vapeurs d'humidité et de cuisson.
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- Pour une construction neuve, l'avertisseur de fumée doit être, idéalement, relié au système électrique. Toutefois, l'appareil devrait contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Le logo ULC du [Laboratoire des assureurs du Canada](#) doit apparaître sur l'avertisseur de fumée. Ce logo vous indique que l'appareil répond aux normes canadiennes.



- Veuillez noter que votre avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO). Toutefois, il existe maintenant des détecteurs qui combinent la détection du CO et de la fumée.

## **Installation**

L'installation d'un avertisseur de fumée est une tâche qui est précédée d'une analyse de l'endroit où il doit se trouver. Vous trouverez ici quelques conseils pour comprendre où installer l'appareil et comment le faire adéquatement.

### **Où?**

- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Si ce n'est pas le cas, installez un avertisseur supplémentaire dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol. L'appareil doit, idéalement, être installé dans le corridor, près des chambres à coucher. Ne négligez pas votre résidence secondaire (chalet, etc).
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Vous n'avez qu'à l'éloigner légèrement de ces deux pièces.
- Si chaque étage mesure plus de 10 mètres (35 pieds), installez 2 avertisseurs par étage, soit un près de chacune des extrémités.

### **Comment?**

- Assurez-vous qu'il n'y a aucune obstruction possible dans la trajectoire potentielle de la fumée vers l'avertisseur. Par exemple, installez l'avertisseur sur la partie la plus basse d'une poutre et non entre les poutres où la fumée risquerait de ne pas se rendre.
- Faites interconnecter tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison par un maître électricien. Si l'un d'eux sonne, ils se mettront tous à sonner, peu importe où se situe l'origine du feu.
- Installez le dispositif à une distance de 100 cm (40 po) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur.
- Installez-le au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.

## **Entretien**

Pour vous assurer du bon fonctionnement de votre appareil, vous pouvez consulter la liste des conseils qui suit :

- Changez la pile 2 fois par année et/ou lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement. Utilisez, si possible, une pile au lithium pour assurer une meilleure longévité. N'utilisez jamais de pile rechargeable, à moins que le fabricant le recommande.

- Nettoyez l'extérieur de l'avertisseur une fois par mois avec votre aspirateur ainsi que sa brosse douce. Évitez de le nettoyer avec de l'eau, des produits nettoyants domestiques ou du solvant puisque ces éléments pourraient endommager les composants de l'appareil.
- Ne peignez jamais l'avertisseur de fumée.
- Remplacez le dispositif à tous les 10 ans, s'il est endommagé ou si la batterie présente une fuite. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou n'émet pas de signal après le changement de la pile, changez-le.

## **Vérifier son appareil**

Pour vous éviter une mauvaise surprise, il est primordial de vérifier votre appareil à différentes périodes de l'année. Voici quelques conseils à suivre pour vérifier votre avertisseur de fumée :

### **Une fois par mois :**

- Appuyez sur le bouton d'essai pendant quelques secondes. Un signal sonore doit se faire entendre immédiatement. Si ce n'est pas le cas, changez la pile.
- Faites la vérification à votre retour d'une absence de plus de 7 jours puisque l'indicateur de la batterie faible se fait entendre durant une semaine seulement.
- Vérifiez aussi les avertisseurs de fumées branchés à une centrale de surveillance. Au préalable, informez le fournisseur de services et suivez ses instructions.

### **Une fois par année :**

- Vérifiez la capacité à détecter la fumée de votre appareil en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Vous pouvez aussi utiliser un bâton d'encens ou un fil de coton dans un contenant sécuritaire (prenez soin de ne pas endommager l'avertisseur de fumée lors de l'exercice).

## **Étapes à suivre lors d'un cas d'incendie**

Lors d'un incendie, suivez les étapes suivantes :

- sortez rapidement (marchez à quatre pattes s'il y a de la fumée);
- rendez-vous à un point de rassemblement;
- ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes;
- composez le 9-1-1 une fois dehors.

## **Responsabilités des propriétaires et des locataires**

Les responsabilités des propriétaires et des locataires peuvent, parfois, créer une tension entre les deux partis. Pour vous aider à différencier les rôles de chacun, voici quelques conseils à suivre :

- Dans un immeuble à logements, le locataire a généralement la responsabilité de l'entretien de l'avertisseur de fumée et de sa pile. Par contre, cette responsabilité peut faire l'objet d'une entente entre le locataire et le propriétaire à la signature du bail.
- Les propriétaires ont l'obligation d'installer, dans chaque logement, un avertisseur de fumée qui fonctionne sur chaque étage ainsi que dans les corridors et les cages d'escalier.